

Vous avez été affecté par le ministère de l'Éducation nationale à l'IUFM de l'académie de Montpellier. Vous devez faire des vœux d'affectation à l'intérieur de l'académie de Montpellier, (vœux intra-académiques) afin d'être nommé dans un établissement scolaire où vous effectuerez votre stage en responsabilité (8 heures par semaine).

Vous devez obligatoirement faire

4 VŒUX de COMMUNES et 2 VŒUX de DÉPARTEMENTS
via le serveur de l'académie de Montpellier :

<https://bv.ac-montpellier.fr/sava>

Ouverture du serveur : lundi 17 août 2009 – 10 h

Fermeture du serveur : jeudi 20 août 2009 – 12 h

NB : les lauréats de sessions précédentes en report de stage sont également concernés par cette procédure. En revanche, les stagiaires en prolongation et ceux en doublement de stage qui restent ou arrivent dans l'académie de Montpellier ne font pas leurs vœux par le biais du serveur rectoral mais par mail à l'adresse suivante : jeanne.bigerel@montpellier.iufm.fr

Vous connaîtrez votre affectation en établissement scolaire :

à partir du jeudi 27 août 2009 au matin
sur le serveur de l'académie de Montpellier :

Prenez contact avec l'établissement dès que vous connaissez votre affectation.

ATTENTION : les lauréats du CAFEP(enseignement privé)
ne sont pas concernés par cette procédure.
Ils feront leur rentrée le mercredi 26 août 2009 à 14 h 30
à l'IUFM de l'académie de Montpellier
2 place Marcel Godechot – MONTPELLIER

